

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE**

Séance du 10 septembre 2025

Délibération 2025_CS_011

OBJET : Désignation des Membres appelés à siéger au conseil d'exploitation de la Régie du Syndicat Mixte des stations de montagnes de l'Ariège

Le 10 septembre 2025, à 14h00, les membres du comité syndical se sont réunis à la salle de l'auditorium au Parc de la Préhistoire à Tarascon sur Ariège, sur la convocation de Monsieur Claude DES en sa qualité de doyen.

Etaient présents MM(Mmes) les délégués :

Membres du Syndicat	Titulaires		Suppléants		Nombre de voix
Conseil Départemental de l'Ariège	Christine TEQUI	Présente			1
	Muriel FREYCHE	Présente			1
	Jean-Paul FERRE	Absent	Philippe PUJOL	Présent	1
	Raymond BERDOU	Absent			
	Jérôme BLASQUEZ	Absent	Jean-Michel SOLER	Présent	1
Communauté de Communes de la Haute-Ariège	Alain NAUDY	Présent			1
	Jérôme MIQUEL	Présent			1
	Bolhème BOUFAID	Absent	Christian DUBUC	Présent	1
	Francis MAGDALOU	Présent			1
	Marc COLLEONI	Présent			1
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Alain SERVAT	Présent			1
	Patrick LAFONT	Présent			1
	Gérard CAMBUS	Absent			
	Patrick TIMBART	Absent			
	Michel PICHAN	Présent			1
Communauté de Communes du Pays d'Olmes	Marc SANCHEZ	Présent			1
	Claude DES	Présent			1
	Frédéric LAFFONT	Absent			
	Jean-Louis ROSSI	Absent			
	Michel SABATIER	Absent			
Commune d'Ax les Thermes	Alain PIBOULEAU	Présent			1
	Sylvie MARTIN	Présente			1
	Marc LOISON	Présent			1
	Géraldine GAU	Présente			1
	Marie-Agnès ROSSIGNOL	Présente			1

REÇU LE :

12 SEP. 2025

SGCD FOIX

Nombre de membres en exercice : 25 – Présents : 19 – Votants : 19
Secrétaire de séance : Miquel Jérôme

Membres ayant quitté la séance : Monsieur Raymond BERDOU

Vu la délibération n°2025_CS_010 à l'appui de laquelle le Comité Syndical a créé la régie du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège, aux fins d'exploiter de l'ensemble de ses activités revêtant un caractère industriel et commercial.

Vu les statuts de ladite Régie, adoptés à cette occasion, lesquels ont notamment fixé la composition du Conseil d'Exploitation de 26 membres, désignés par le Comité Syndical, sur proposition de la Présidente du Syndicat, à savoir :

- 25 membres titulaires élus au sein du Comité Syndical
- 1 représentant des membres du Syndicat, non membres du Comité Syndical

Considérant que tous les membres appelés à siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie sont désignés par le Comité Syndical sur proposition du Président(e) du Syndicat

Vu la présentation de la Présidente,

LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DES MONTAGNES DE L'ARIEGE :

Vu les statuts du Syndicat approuvés par arrêté préfectoral du 25 juillet 2025, et modifiés par délibération du comité Syndical du Syndicat des Montagnes de l'Ariège en date du 10-09-2025

Après en avoir délibéré,

Sur la proposition de la Présidente,

- **DESIGNE**, en qualité de membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Syndicat Mixte des Montagnes de l'Ariège

II EST PROPOSE QUE LES 26 MEMBRES SOIENT STRICTEMENT LES DELEGUES TITULAIRES DU COMITE SYNDICAL

Membres titulaires élus au sein du Comité Syndical

Représentants des membres du Syndicat, non membres du Comité Syndical

1 – Monsieur Hervé PELOFFI

- **MANDATE** la Présidente pour conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Nombre de votants	Vote pour	Vote contre	Abstention
19	19	0	0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Christine TEQUI

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture, le
Et publication le

REÇU LE :

12 SEP. 2025

SGCD FOIX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois.